

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2026 19:30

**En exercice** : 33  
**Présents** : 33  
**Excusés** : 0  
**Absents** : 0

**Date de la convocation** :  
16/03/2026

**Président de séance** :  
Jean-Louis ROY

**Secrétaire de séance** :  
Laurent BALDOVINI

**N° interne de l'acte** :  
D07\_03\_2026

vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

### Membres présents :

Laurent BALDOVINI, Blandine BEUPERIN, Alexandra BITEAU, Mélanie CHARPENTREAU, Yannick CLERCQ, Albert CORNUAU, Béatrice COULON, Oriane COUTAND, Laurent DESNOUHES, Emilie DURAND, Laurent GABORIT, Bernard GUILLOTEAU, Nadège HOEPPE, Stéphanie JEUNOT, Flavie LIAIGRE, Pédro MARTINEAU, Frédéric MOUSSET, Anne-Marie PAILLAT, Johann PASQUEREAU, Florian PELATAN, Marie-Christine PROUST, Hervé PUAU, Simon RAMPILLON, Charlène RANTIERE, Sylvie RAUTURIER TEILLET, Julie RIBARDIERE, Christian RIGAUDEAU, Raphaël ROTURIER, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Nicolas STEENO, Sandrine VIGNIAL, Adeline YVAI-NURDIN

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

### Membres excusés

### Membres Absents :

### Election des adjoints

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre total de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Les listes doivent donc comporter autant de femmes que d'hommes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un entre le nombre de femmes et d'hommes en cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints. **L'alternance des candidats de chaque sexe est désormais prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoint, depuis la loi du 27 décembre 2019**

Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Lors du décompte des voix, ne peuvent être valides que les bulletins de vote conformes à la liste déposée tant pour les noms des candidats que pour leur ordre de présentation.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins pour procéder au dépouillement des bulletins :  
Bernard GUILLOTEAU et Marie-Christine PROUST

Certifié exécutoire :  
Transmis au contrôle de légalité le :  
Publié le :

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté le dépôt de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire suivante conduite par Laurent DESNOUHES :

- Laurent DESNOUHES
- Alexandra BITEAU
- Johann PASQUEREAU
- Charlène RANTIERE
- Alain SCHMUTZ
- Anne-Marie PAILLAT
- Laurent BALDOVINI
- Julie RIBARDIERE

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à passer au vote. Chaque Conseiller Municipal, a remis dans le réceptacle prévu à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

nombre de votants (enveloppes déposées) : 33

nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 4

nombre de suffrages exprimés : 29

majorité absolue : 15

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par Laurent DESNOUHES.

---

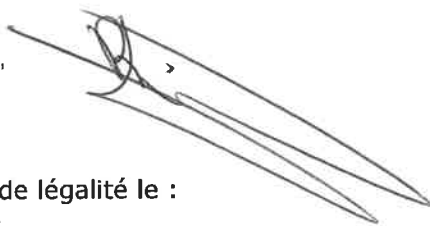
Le Secrétaire de séance,

Laurent BALDOVINI

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 24/03/2026



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié conforme  
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

